



A S P O N A

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS
B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN
AGRÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin Interne de l'Association

Octobre 2011

Le 27 septembre 2011 était le *jour de dépassement*, date dans l'année où, théoriquement, les ressources renouvelables de la planète pour cette année auraient été consommées.

Et chez nous, que deviennent les arbres ? les jardins, les chemins, la mer ? Il n'y qu'une terre qu'une baie de Cabbé.

Nous sommes tous responsables de l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants.

Trop de bateaux ancrés sur les posidonies à Cabbé



Boulevard de Garavan, ce chef d'œuvre remplacera 7 palmiers et des agrumes !

Tous ces bateaux vont passer la nuit dans ce lieu magnifique. Certes la mer est à tout le monde mais les ancres ont un impact très fort sur le tapis de posidonies. Une ancre arrache les racines et les tiges de Posidonie. La régénération de l'herbier est trop lente pour compenser cet arrachage. La **Posidonie** est une plante à fleurs, elle pousse très lentement (1 cm/an) et n'existe qu'en Méditerranée. Elle est fragile et menacée. Véritable forêt sous-marine à Cabbé, l'**herbier de Posidonie** est un habitat, une source de nourriture, une zone de reproduction et de nursery pour de nombreuses espèces. Il stabilise les fonds et diminue l'érosion des plages. Il produit jusqu'à 14 litres d'oxygène par jour et par mètre carré. **Il constitue de ce fait une priorité pour Natura 2000.** http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/Fiche_mouillage.pdf



Boulevard de Garavan, les 7 palmiers centenaires ont été enlevés, les agrumes ont disparu. La résidence « l'Orchidée » les remplacera avec, pour tout arbre, d'après le panneau publicitaire, un pin ! Des démolitions en dépit du bon sens et contraires aux lois de la nature défigurent notre patrimoine. De magnifiques villas et leurs fresques disparaissent.

Aidez nous à sauver le patrimoine Mentonnais de plus en plus abimé.

Compte rendu de l'Assemblée générale de juin 2011

Le 18 juin 2011, l'assemblée générale de l'ASPONA s'est tenue salon du Louvre à Menton sous la présidence de Jean DELERUE Président de l'association. Les membres ont été convoqués par voie de presse, et par courrier. Le président ouvre la séance à 17h. Il y avait 30 adhérents présents et 25 pouvoirs. Après un mot de bienvenue aux adhérents, le président présente les membres du Conseil d'Administration de l'ASPONA et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Désignation du président de séance et du secrétaire;
- Le compte rendu d'activité de 2010 ;
- Le compte rendu financier de 2010;
- Election du Conseil d'Administration de l'ASPONA
- Autorisation donnée au président d'ester en justice ;
- Modification de la cotisation à l'association
- Activités du site Internet de l'ASPONA
- Thèmes de travail pour l'année en cours;
- Questions diverses

Désignation du président de séance et du secrétaire

M J. DELERUE est désigné comme président de séance ; M P SEYFFERTH est désigné comme secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Rapport sur l'activité de l'association en 2010

- Le rapport est en annexe, il a été envoyé aux adhérents
- Il n'y a pas eu de questions
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport financier par la Trésorière

- Mme CAMPOS, trésorière, explique le budget imprimerie papeterie qui est très lourd dans la trésorerie. Plusieurs adhérents proposent d'arrêter l'envoi papier quand c'est possible et de ne faire que des envois mails.
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Renouvellement du conseil d'administration

Suivant les statuts ce vote a lieu tous les trois ans. Les candidats sont :

- | | |
|--------------|--------------|
| • CAMPOS | Micheline |
| • CHARRIOT | Jackie |
| • CONATI | Jean Nicolas |
| • DELERUE | Jean |
| • MIGLIORINI | Adriano |
| • PIZZIO | Marie Josée |
| • SEYFFERTH | Peter |

Aucun autre candidat ne s'est déclaré, le conseil d'Administration a été élu à l'unanimité. Le conseil d'administration s'est réuni après l'assemblée générale et a élu le bureau qui est en annexe.

Autorisation donnée au Président d'ester en justice

Par vote à l'unanimité, l'autorisation a été donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association aussi bien en défense qu'en recours après avis du Conseil d'Administration.

Modification de la cotisation

La cotisation est portée à 30 € à compter de 2012. Décision adoptée à l'unanimité.

Dossiers pour l'année en cours par le Président

Cette partie de la réunion s'est passée en présence de M NOVELLI premier adjoint à la mairie de Menton.

- Chemins et tourisme durable : Un texte a été envoyé à tous les adhérents, au cours de la séance son argumentation a été développée en apportant des exemples concrets.
- GR 52 entre Monti et St Agnés, la signalisation a disparu et des tronçons sont transformés en piste de camion
- Le chemin de Menton entre Roquebrune et Carnolès réservé aux piétons est régulièrement emprunté par des 4*4
- Le patrimoine est menacé par la promotion immobilière : le cas de l'église anglicane et de l'église Russe.
- La coulée verte de Garavan menacée par un projet d'hôtel 5 étoiles
- Traitement des eaux usées : Les stations de Menton et de Roquebrune progressent mais le traitement des boues n'est toujours pas résolu.
- Présence de bateaux à Cabbé dans des zones réservées aux baigneurs ou protégées.
- L'aide aux adhérents sur des problèmes d'environnement ;

M J MOLINARI, adhérent de l'ASPONA mais aussi secrétaire du GIR MARALPIN est intervenu sur l'aménagement du territoire

Tous ces points ont été présentés à l'aide de documents photographiques accessibles sur le site de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

A 19h15, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Le président de séance Jean DELERUE

Le secrétaire de séance

Peter SEYFFERTH